

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des
délibérations
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Délibération n° D20261802-08
Du 18 février 2026
RÉSEAU DE CHALEUR
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Nombre de membres			Date de la convocation	13.02.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	13.02.2026
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE G (12)

Absents : MAURICE M - BOUREILLE C (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**RÉSEAU DE CHALEUR
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2026, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit, par **13 pour - 0 contre - 0 Abstention**

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 037,97
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	2 541,05
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	24 579,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	24 579,02
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	24 579,02
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Fait à Usson en Forez, le 25 février 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD DESSALCES,
secrétaire de séance

